

## LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
44210-1	Rotors, couronnes d'aubes, disques pour arbres, arbres et aubes, entièrement ou en majeure partie de métal, d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada, lorsqu'ils sont importés pour servir à des fabricants de turbines à la réparation ou la remise à neuf des turbines à gaz ou à vapeur et leurs pièces pouvant entrer sous le régime du numéro tarifaire 42805-3 . . . . .	15 p.c. (En fr.)	En fr.
44300-1	Appareils, et leurs pièces, destinés à la cuisson, ou au chauffage des bâtiments, sans comprendre les machines servant à la préparation commerciale des aliments, savoir les appareils continus de cuisson et de pré-chauffage, autoclaves ou non, ainsi que leurs pièces, pour la stérilisation ou la cuisson ou pour la stérilisation et la cuisson des aliments dans des récipients hermétiques . . . . .	20 p.c.	11.3 p.c.
44300-2	Appareils de cuisson conçus pour l'usage de maison; leurs pièces . . . . .	20 p.c.	†† 12.5 p.c.
44300-3	Appareils de chauffage conçus pour l'usage de maison; leurs pièces . . . . .	20 p.c.	12.5 p.c.
44305-1	Fours, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada, pour l'usage de boulangeries commerciales; et leurs pièces achevées . . . . .	7½ p.c.	En fr.
44310-1	Thermostats de four, allumeurs de four automatiques et doubles soupapes, devant servir à la fabrication d'appareils de cuisson au gaz . . . . .	10 p.c.	6.8 p.c.
44315-1	Témoins de contrôle automatiques, contrôles thermostatiques, contrôles par thermoréglage, contrôles hydrostatiques, et leurs pièces, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada, utilisés dans la fabrication des chauffe-eau à gaz . . . . .	5 p.c.	En fr.
44320-1	Dispositifs de contrôle du gaz, n.d., d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada, utilisés sur des appareils de cuisson au gaz ou des appareils de chauffage au gaz pour bâtiments et pour l'eau ou sur des appareils frigorifiques au gaz, ou employés à la fabrication, à la réparation ou à l'adaptation au gaz de ces appareils, y compris ces dispositifs lorsqu'ils servent dans les conduits de gaz entre ces appareils et leurs compteurs, ou dans les conduits de gaz entre ces appareils et les récipients à gaz du consommateur; pièces de ce qui précède . . . . .	5 p.c.	En fr.
44325-1	Régulateurs de pression du gaz, utilisés sur des appareils de cuisson au gaz ou des appareils de chauffage au gaz pour bâtiments et pour l'eau ou sur des appareils frigorifiques au gaz, ou employés à la fabrication, à la réparation ou à l'adaptation au gaz de ces appareils, y compris ces dispositifs lorsqu'ils servent dans les conduits de gaz, entre ces appareils et leurs compteurs, ou dans les conduits de gaz entre ces appareils et les récipients à gaz du consommateur; et leurs pièces . . . . .	10 p.c.	5 p.c.

†† Mise en vigueur du taux de consolidation va commencer le 1 janvier 1983.